

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

COMPTE-RENDU

lundi 10 février 2025 à 17 h 35
Salle Mont-Bleu / Vidéoconférence

PRÉSENCES :

Membres

Alicia Lacasse-Brunet, présidente – Conseillère, district de Bellevue (n° 15)
Jean Lessard – Conseiller, district de la Rivière-Blanche (n° 17)
Caroline Chénier – Productrice agricole

Secrétaire

Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

Ressources internes

Marco Pilon – Directeur adjoint, planification et gestion du territoire et programmes, Service de l’urbanisme et du développement durable (SUDD)
Christine Gonthier-Gignac – Cheffe de service, planification et mise en valeur du territoire, SUDD
Roberto Caron – Coordonnateur de projets, planification et mise en valeur du territoire, SUDD

ABSENCES :

Membres

Anik Des Marais – Conseillère, district de Mitigomijokan (n° 5)
Samuel Bertrand – Producteur agricole

SÉANCE PUBLIQUE

17 h 35

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

La présidente constate les présences et ouvre la réunion à 17 h 35. Trois membres sont présents, et le quorum requis pour la tenue d’une séance est de quatre membres. La séance est donc informelle.

2. Présentation de l’ordre du jour

L’ordre du jour est présenté.

3. Période de questions du public

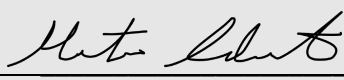
Personne ne s’est présenté à la période de questions du public.

4. Adoption et signature du procès-verbal de la 118^e séance tenue le 14 novembre 2024

Puisque le quorum n’est pas atteint, l’adoption du procès-verbal de la 118^e séance tenue le 14 novembre 2024 se fera par courriel. La signature de ce procès-verbal se fera par la suite.

DISTRIBUTION :

Aux membres du CCA, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et à la Greffière

 PRÉSIDENTE	 SECRÉTAIRE
---	--

5. Présentation du bilan du plan de travail 2024

On souligne que quelques changements ont été apportés à la présentation qui a été envoyée aux membres avant la séance.

Le document *PowerPoint* « Bilan du plan de travail 2024 » est présenté aux membres.

La présentation se décline selon les sous-thèmes suivants :

- Objectif de la présentation;
- Mise en contexte;
- Rôle et mandat du Comité consultatif agricole (CCA);
- Bilan du plan de travail 2024;
- Calendrier des séances 2025;
- Sujets 2025.

Après la présentation, des questions, réponses et commentaires sont formulés concernant, entre autres :

- Il a été considéré qu'il était plus judicieux de retirer certaines activités du plan de travail 2024 du CCA, pour les conserver uniquement dans le Plan de développement de la zone et des activités agricoles (PDZAA). Le comité de suivi du PDZAA priorisera adéquatement ces activités durant les travaux menant à la refonte du PDZAA. Cette priorisation sera présentée au CCA, et devra obtenir son approbation;
- On précise que les séances de la Commission du développement du territoire et de l'habitation (CDTH) se tiennent habituellement le jeudi de 15 h à 17 h, et lorsque les membres d'autres comités ou commissions sont invités à assister à ses travaux, ils peuvent le faire en présentiel ou en visioconférence.

On demande aux membres s'ils ont des demandes spéciales, s'ils souhaitent des présentations sur des actions spécifiques hors PDZAA de différents services municipaux sur la zone agricole, par exemple le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).

On répond qu'on souhaite que le sujet du développement économique soit développé davantage, alors on aime que ce soit déjà sur le radar.

Enfin, on précise que deux sujets prévus en 2025 ont été retirés de la présentation entre la version qui a été envoyée aux membres et celle présentée durant la séance, soit l'accompagnement des agriculteurs à la Ville de Gatineau (guichet unique) et la stratégie pour l'utilisation de terrains municipaux en zone agricole. Ces deux sujets ont été retirés du plan de travail du CCA 2025, puisqu'ils sont inclus dans la réflexion du PDZAA.

5.1 Adoption des dates des séances CCA – Planification des rencontres avec le plan de travail

Les dates des séances 2025 du CCA sont présentées aux membres.

La présidente demande de repousser la séance du 7 avril au 14 avril, puisqu'elle n'est pas disponible le 7 avril.

On ajoute qu'il est possible que des rencontres extraordinaires soient ajoutées en cours d'année, par exemple pour la présentation au CCA de demandes à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ). Il est aussi possible qu'une séance du CCA soit remplacée par une invitation à une séance de la CDTH qui traitera des Plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH).

6. Suivi concernant l'avancement des travaux d'actualisation du Plan d'action PDZAA et le comité de suivi PDZAA

Le comité de suivi du PDZAA a tenu plus tôt aujourd'hui sa deuxième rencontre. L'ensemble des actions a été revu pour évaluer si d'autres partenaires pourraient s'impliquer. La troisième et

dernière rencontre aura lieu prochainement, et l'objectif de cette rencontre sera de prioriser l'ensemble des actions. Par la suite, le plan d'action révisé sera présenté au CCA pour obtenir son avis. On souligne la participation au comité de suivi de la Coopérative de développement régional Outaouais-Laurentides (CDROL), d'ID Gatineau, du Bureau du développement économique de la Ville de Gatineau, de l'Union des producteurs agricoles (UPA), de la Table agroalimentaire de l'Outaouais (TAO), du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), la présidente du CCA et des membres de l'administration des services de l'urbanisme et du développement durable (SUDD) et des loisirs, des sports et du développement des communautés (SLSDC). La Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) n'était pas présente à la dernière rencontre, mais un représentant intégrera le comité de suivi.

Du travail reste à faire à l'interne pour évaluer les ressources humaines et financières nécessaires au déploiement du plan d'action révisé du PDZAA. Après avoir obtenu l'avis du CCA, le plan d'action devra être adopté par le conseil municipal. Après son adoption, le comité de suivi poursuivra ses rencontres annuellement pour veiller à la mise en œuvre du plan d'action et pour favoriser une approche synergique avec les organismes de la région.

On vise l'adoption du plan d'action révisé à l'été 2025 pour l'inclure au processus budgétaire 2026.

7. Suivi concernant le projet de règlement sur les territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM)

On rappelle que les MRC ont le pouvoir d'identifier des territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM), à condition de modifier leur Schéma d'aménagement et de développement (SAD) pour y inclure ces territoires. Une demande peut par la suite être faite au ministère des Ressources naturelles et des Forêts pour que ces territoires soient soustraits de l'activité minière. Ces travaux sont en cours depuis plus d'un an et ont été présentés au CCA. Cependant, un changement à la Loi provinciale est venu identifier la plupart des territoires qui avaient déjà été identifiés par le SUDD. L'administration est maintenant à revoir s'il est possible de bonifier les territoires couverts par ce changement à la Loi. On propose de revenir au CCA prochainement pour la suite et fin de ce dossier.

On ajoute qu'il est possible sur le site du ministère de voir les TIAM qui ont été identifiés par le gouvernement provincial. Ils couvrent désormais presque l'entièreté du territoire gatinois. On estime qu'il s'agit d'une belle avancée pour les droits des villes et des propriétaires.

8. Varia

Aucun sujet n'est ajouté aux varia.

9. Levée de la séance

La séance est levée à 18 h 20.